Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Concession du Service Public de l'Assainissement Collectif et non Collectif, de collecte des eaux pluviales et de la surveillance active des eaux de baignade sur le territoire des communes de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie sous la forme d'une gestion déléguée

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET SUR LE CONTRAT DE CONCESSION

Présenté
En application de l'article L. 1411-5
Du Code Général des Collectivités Territoriales

Septembre 2023

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
1 PREAMBULE 3
2 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE ET CRITERES D'APPRECIATION DES OFFRES 4
2.1 Rappel de la procédure 4
2.2 RAPPEL DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES 5
3 PRESENTATION DES OFFRES 8
3.1 Rappel des offres avant negociation 8
3.1.1 SUR LE CRITERE TECHNIQUE 8
3.1.2 SUR LE CRITERE FINANCIER 10
3.1.3 SUR LE CRITERE QUALITE DE SERVICE 11
3.1.4 **Bilan / Observations** 12
3.2 Présentation des offres après négociation 15
3.2.1 CRITERE TECHNIQUE 16
3.2.2 CRITERE FINANCIER 26
3.2.3 CRITERE « QUALITE DE SERVICE » 52
3.2.4 Synthèse après négociation 55
3.3 PROPOSITION DU CHOIX DU CANDIDAT A RETENIR 56
4 ECONOMIE GENERALE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 57
4.1 OBJET DU CONTRAT 57
4.2 DUREE DU CONTRAT 57
4.3 CONTROLE DU DELEGATAIRE 57
4.4 TARIFICATION EQUITABLE 59
4.5 UNE RESPONSABILITE ACCRUE 61
4.6 RESPECT DE LA LEGISLATION 61
4.7 CRITERE DE QUALITE 61
4.8 REPARTITION DES TRAVAUX ENTRE LES PARTIES 62
4.9 GARANTIES POUR LA COLLECTIVITE 62
4.10 CONDITIONS PARTICULIERES 63
5 CONCLUSION 65

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

1 PREAMBULE

Le présent rapport est établi en application des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il a pour objet de :

- Rappeler le déroulement de la procédure,
- Rappeler la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci,
- Présenter les motifs du choix du Concessionnaire,
- Exposer l'économie générale du contrat de Concession de Service Public.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

2 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE ET CRITERES D'APPRECIATION DES OFFRES

2.1 RAPPEL DE LA PROCEDURE

Par délibération n° D129_011022 du 1er octobre 2022, le Conseil communautaire décidé de recourir à une concession de service public de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

A ce titre, il a autorisé le Président à lancer la procédure de concession de service public, à effectuer les publicités nécessaires, à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT et à prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

- 19 octobre 2022 : envoi de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (http://www.marches-publics.info/Annonces/AAPC_1058197.htm).: BOAMP, JOUE, profil de l'acheteur (https://www.marches-publics.info), le 20 octobre 2022 au journal « Le Moniteur » et le 21 octobre 2022 au journal Ouest-France
- 18 novembre 2022 à partir de 09h00 : Visites des ouvrages : ont participé les sociétés EAUX DE NORMANDIE, SETDN, et SAUR.
- 6 janvier 2023 à partir de 09h00 : Visites des ouvrages : aucune visite.
- 3 février 2023 à 16 h 00 : Date limite de remise des candidatures et des offres
- 21 février 2023 : La Commission de concession de service public a procédé à l'analyse des candidatures.

1 société a remis une candidature dans les délais impartis :

- SETDN (Groupe VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux)

Note : La société EAUX DE NORMANDIE a adressé, le 03/02/2023 un courrier d'information de non-présentation d'offre.

Après examen des pièces des candidatures, la Commission de Concession de Service Public a admis, ce candidat, à présenter une offre dès lors qu'elle réunit les garanties professionnelles, financières attendues, respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et est apte à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public.

La Commission de concession de service public a procédé à l'ouverture de cette offre et a considéré, en première analyse, que le dossier remis était recevable et complet. En conséquence, l'offre a été transmise à l'assistant à maître d'ouvrage, pour analyse.

C'est dans ces circonstances que la Commission a rendu son avis sur l'offre remise par le candidat, qu'elle a examinée, et faire part au Président de ses recommandations pour engager les négociations.

A la suite de son analyse, la Commission de délégation de service public a émis le 18 avril 2023 un avis au terme duquel elle recommandait à Monsieur le Président de négocier avec la société soumissionnaire précitée.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Par courrier daté du 19/04/2023, la société soumissionnaire a été informée de son admission à la phase des négociations et a été interrogée sur des points techniques, financiers et juridiques concernant le contenu de son offre.

Le soumissionnaire a été entendu les 15 mai, 14 juin et 29 août 2023 dans le cadre des négociations.

Les négociations se sont déroulées de façon à assurer l'égalité de traitement des candidats.

Par courriel du 29 août 2023, et à la suite de l'audition complémentaire du 29 août 2023, la société soumissionnaire a été informée de la clôture de la phase des négociations et a été invitée à remettre son offre finale pour le 1er septembre 2023.

L'objet de ce rapport est de présenter les conclusions de **l'analyse de l'offre finale** résultant des négociations ayant abouti au choix du concessionnaire.

2.2 RAPPEL DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront évaluées et classées au regard des critères pondérés suivants :

- **Le critère « technique » : Ce critère sera noté sur 35,0 points :**
  - Qualité de l'organisation et moyens affectés au service (humain, matériel, outils informatiques) : **noté sur 5,0 points**
  - Qualité du protocole d'action en termes d'exploitation, d'entretien, de surveillance de la qualité des eaux de baignade et de renouvellement des ouvrages, de la compréhension du territoire et articulation de l'ensemble des compétences déléguées du futur contrat afin de répondre aux enjeux environnementaux, urbains, paysagers, sociaux, touristiques et économiques, actuels et à venir : **noté sur 7,5 points**
  - Performance de l'exploitation (opérations de curage, dératisation et des ITV, réduction des consommations d'énergie et des réactifs, suivi des points noirs et les mesures de leur suppression, réduction des eaux claires parasites, qualité des eaux traitées comptables avec leur réutilisation, engagement sur indice de connaissance et de gestion patrimoniale, engagement sur la qualité des eaux traitées pour leur réutilisation, diagnostic permanent, qualité du rendu des contrôles, qualité des rapports d'interprétations et des préconisations de travaux suite aux ITV, ….) : **noté sur 7,5 points**
  - Modalités de gestion de crise et justification de la continuité de service : **noté sur 5,0 points**
  - Mesures mises en œuvre dans le cadre du développement durable : **noté sur 10,0 points**

- **Le critère « financier ». Ce critère sera noté sur 45,0 points :**
  - Coût du service (rémunération au titre des eaux usées : base d'une facture type de 120 m^3/abonné) : **noté sur 22,5 points**
  - La rémunération au titre des eaux pluviales : **noté sur 5,0 points**
  - La rémunération pour la gestion active de la surveillance de la qualité des eaux de baignade : **noté sur 2,5 points**
  - Cohérence et adéquation du compte d'exploitation prévisionnel du contrat avec les prestations proposées dans le cadre du projet de contrat et à travers les éléments suivants : hypothèses des assiettes de facturation et de leur évolution, moyens humains, coûts unitaires et horaires retenus, coût de la sous-traitance, renouvellements : **noté sur 7,5 points**
  - Tarifs des bordereaux de prix unitaires : **noté sur 2,5 points**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

- Tarif proposé pour les contrôles de l'assainissement non collectif : **noté sur 2,5 points,**
- Formule de révision des prix (impact sur le prix du service et cohérence par rapport à la structure des charges d'exploitation prévisionnelles) : **noté sur 2,5 points**

- **Le critère « qualité de service » : Ce critère sera noté sur 20,0 points :**
  - Vis-à-vis des usagers : Gestion de la facturation des usagers et la gestion des impayés, la relève des compteurs, l'accueil des usagers, dispositions prises pour assurer l'information aux usagers, dispositions prises pour assurer des interventions rapides auprès des usagers : **noté sur 10,0 points**
  - Vis-à-vis de la Collectivité : Outils proposés (plateforme, tableau de bord, fiabilité et traçabilité des informations), mesures mises en œuvre pour informer la collectivité, pilotage du contrat, réunion, assistance et conseil apportée, action de communication : **noté sur 10,0 points**

Chaque critère et sous-critère sera apprécié en fonction des standards suivants :

Critère « Valeur Technique » et « Qualité de Service » :

La notation pour les sous-critères du critère « valeur technique et Qualité de Service » sera établie selon le barème suivant :
0 : Absence de réponse,
1 : Réponse insuffisante,
2 : Réponse moyennement satisfaisante,
3 : Réponse satisfaisante,
4 : Réponse très satisfaisante,
5 : Réponse très satisfaisante avec éléments très remarquables.

Cette note sur **5** est ensuite notée par rapport à la note correspondante au sous-critère selon la formule suivante :

Note du sous critère (arrondie au 100ème supérieur) = (note sous-critère * Note obtenue sur 5) / 5.

La note obtenue sera pondérée par le coefficient correspondant pour chaque sous-critère pour obtenir la note finale de chaque sous-critère.

Critère « financier » :
Pour le critère « coût du service », la note de **22.5** est attribuée à l'offre la moins élevée. La notation des autres offres est ensuite obtenue comme suit :

Note du « coût du service » = 22.5 (Prix de l'offre la moins élevée) / prix de l'offre à noter.

Pour le critère « rémunération aux titres des eaux pluviales », la note de **5** est attribuée à l'offre la moins élevée. La notation des autres offres est ensuite obtenue comme suit :
Note du « rémunération aux titres des eaux pluviales » = 5 (Prix de l'offre la moins élevée) / prix de l'offre à noter.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Pour le critère « rémunération pour la gestion active de la surveillance de la qualité des eaux de baignade », la note de **2,5** est attribuée à l'offre la moins élevée. La notation des autres offres est ensuite obtenue comme suit :
Note du « rémunération pour la gestion active de la surveillance de la qualité des eaux de baignade » = 2,5 (Prix de l'offre la moins élevée) / prix de l'offre à noter.

Pour le critère « contrôle de l'assainissement non collectif », la note de **2,5** est attribuée à l'offre la moins élevée. La notation des autres offres est ensuite obtenue comme suit :

Note du « coût du contrôle ANC » = 2,5 (Prix de l'offre la moins élevée) / prix de l'offre à noter.

Pour le critère « application du bordereau des prix unitaires », la note de **2,5** est attribuée à l'offre la moins élevée. La notation des autres offres est ensuite obtenue comme suit :

Note du « coût du BPU », **= 2,5 (Prix de l'offre la moins élevée) / prix de l'offre à noter.**

Les notes sont arrondies à 2 chiffres après la virgule.

Pour les autres sous-critères du critère « Financier », ils seront notés selon le barème défini ci-dessus pour le critère « Valeur technique et Qualité de Service ».

Note Globale :

La note globale sera établie sur la base de la somme des notes de chaque critère.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3 PRESENTATION DES OFFRES

3.1 RAPPEL DES OFFRES AVANT NEGOCIATION

3.1.1 SUR LE CRITERE TECHNIQUE

Concernant la **qualité de l'organisation et les moyens affectés au service** :

Avant négociation, le candidat SETDN prévoyait une **organisation locale** satisfaisante avec une équipe adaptée (17 personnes) et une mutualisation des moyens au plan régional, ainsi qu'un effectif important mobilisable en astreinte.

Les moyens humains prévus initialement étaient suffisants et adaptés à la réalisation du contrat en exploitation normal ou de crise, au niveau local et régional.
Le candidat SETDN présentait des politiques sociale et de formation affirmées et des panels de sous-traitants qualifiés

Une clarification était nécessaire concernant l'organigramme des agents préleveurs pendant les 14 semaines de campagnes « Eaux de baignade" » et pour 6,22 ETP pour les tâches « Autres » en exploitation.

Les moyens matériels prévus initialement par SETDN étaient variés et tout à fait adaptés pour toutes les missions prévues dans le contrat, ainsi que des moyens de secours régionaux en cas de crise.

Le candidat SETDN prévoyait initialement **des moyens informatiques** avancés : plateforme de gestion polyvalente (HYPERVISION) avec de nombreux logiciels experts (dont un SIG, un logiciel de suivi sanitaire des eaux de baignade et FLUKSAQUA).

La **qualité du protocole d'actions en termes d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages** est notamment appréciée au regard de la stratégie de renouvellement des équipements ; sur ce point.

Le candidat SETDN prévoyait des modalités et des moyens d'actions bien détaillés dans l'ensemble.

Les montants de **renouvellement patrimonial et fonctionnel** initialement prévus étaient relativement importants et ciblés (>520 k€/an). Certains volumes de renouvellement restaient imprécis.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

En matière de **performance de l'exploitation** :

Les moyens développés par SETDN pour le suivi et l'amélioration des performances d'exploitation étaient importants et adaptés. De plus, ils étaient adossés à des référentiels de certification élevés.

L'objectif d'amélioration de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale était assez ambitieux et réaliste (évolution de 91 à 105). Par ailleurs, le candidat SETDN présentait des engagements de performances variés et chiffrés.

Il restait néanmoins des imprécisions à rectifier (volumes retenus, ARD).

Concernant la **gestion de crise et la continuité de service :**

Le candidat SETDN prévoyait des modalités de gestion de crise développées et performantes, une organisation et des moyens de continuité de service bien adaptés, ainsi qu'une plateforme de communication 24h/24.

En revanche, SETDN ne développait pas d'éléments concernant la cybersécurité.

Pour les **mesures mises en œuvre dans le cadre du Développement durable** :

Le candidat SETDN proposait le suivi de référentiels élevés, avec des objectifs précis. Il centrait ses propositions d'actions sur l'amélioration des performances des stations.

Certains éléments restaient à préciser : valeurs de référence pour apprécier les progrès, action pédagogique.

En synthèse, initialement l'offre de la SETDN présentait une organisation, notamment pour la gestion de crise et des moyens matériels et humains adaptés au service.

Les **atouts de l'offre initiale du candidat SETDN** étaient :

- Des moyens matériels et informatiques tout à fait adaptés,
- Une bonne organisation générale et pour la gestion de crise,
- Une bonne prise en compte des enjeux spécifiques au contrat.

Les axes d'amélioration portaient sur :

- Des effectifs et des objectifs de performance d'exploitation plus optimisés,
- Des valeurs de référence plus précises pour évaluer les améliorations de performances (notamment énergétiques sur la station d'épuration).

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.1.2 SUR LE CRITERE FINANCIER

Le candidat présente une offre financière avec une augmentation importante pour les usagers.

	Tarifs actuels 1er juillet 2023	Offre 1 SETDN
Part fixe € HT / an	**37,38 €**	**30,00 €**
Part variable traitement €/m³		0,9148
Part collecte €/m³		0,5792
Total part variable	**1,2880 €**	**1,4940 €**
Prix 120 m³	**191,940 €**	**209,280 €**
Ecart prix 2023		**9,03%**

La rémunération au titrez des eaux pluviales est de **349 000,00 €HT/an**.

La rémunération au titre de la gestion active de la surveillance de la qualité des eaux de baignade est de **129 000,00 €HT/an**.

L'offre remise par le candidat est complète et détaillée mais les membre de la commission de DSP ont souhaité que le candidat apporte :

- des précisions et des optimisations quant au niveau de certaines charges qui se situent dans une fourchette haute (Charges diverses, les charges réparties, contributions aux services centraux, …),
- et des précisions sur les quantités et les PU.

Le niveau de marge attendu a été jugé peu élevé qui peut être amélioré.

Les bordereaux des Prix Unitaires (BPU) « branchement » et « contrôles des branchements ANC » proposés sont élevés pour l'usager.

Le bordereau des Prix Unitaires (BPU) « réseaux » pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement est jugé élevé.

La formule de révision est cohérente avec la structure des charges, mais les pondérations des indices salaires, énergie et frais divers sont un peu élevés.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Les coûts des prestations ci-après ont été également jugés élevés :

- Mise en place de réseau de chaleur
- Mise en place de panneaux photovoltaïque sur le site de la station d'épuration
- Création d'un réseau et dispositif de pompage pour la REUT,
- Création de zone de rejet végétalisée,
- Option n°1 : Géoréférencement Classe A des réseaux et ouvrages associés,
- Option n°2 : Aménagements hydrauliques RD20 Blonville-sur-Mer,
- Option n°3 : Aménagements hydrauliques Rue Dr Sicard

3.1.3 SUR LE CRITERE QUALITE DE SERVICE

Vis-à-vis des usagers :

Le candidat SETDN prévoyait un point d'accueil physique local (Chemin du Roy, à Touques) **2** après-midi par semaine, ainsi qu'une agence en ligne 24h/24.

Le candidat proposait aussi un accueil téléphonique avec un numéro dédié, non surtaxé (09 69 39 56 34) et une assistance d'astreinte 24h/24.

Le candidat SETDN développait des axes particuliers pour les usagers en situation de handicap et les usagers en situation de précarité.

L'ensemble des délais de réponse proposés par le candidat étaient adaptés.

Les conditions de diffusion du règlement du service devaient être précisées.

Vis-à-vis de la collectivité :

Les actions initialement proposées par le candidat SETDN répondaient au cahier des charges en ce qui concerne :

- L'organisation du service avec un référent contractuel et un référent technique,
- Des délais de réponses, des rapport réguliers (RAD, RPQS, tableaux de bord) et des moyens de communication adaptés aux demandes de la collectivité.
- Une adaptation des fréquences, des contenus et des bilans autour de la surveillance des eaux de baignades et la période estivale.

Le candidat SETDN proposait en outre un portail d'accès permanent aux données patrimoniales et opérationnelles du service (en ligne 24h/24, via une plateforme d'échange -Hubgrade- avec suivi des tableaux de bord), des réunions régulières (réunions techniques mensuelles + COPIL annuel) avec la collectivité, une assistance auprès de la collectivité et délais de réponse garantis.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Les modalités d'accès aux données et de formation des utilisateurs devaient être précisées.

3.1.4 Bilan / Observations

Sur la base des critères d'appréciation des offres, il en ressort **avant négociation**, le bilan suivant :

CRITERE TECHNIQUE

CRITERE TECHNIQUE	SETDN
QUALITE DE L'ORGANISATION ET MOYENS AFFECTES AU SERVICE	3,0 / 5,0
QUALITE DU PROTOCOLE D'ACTION EN TERMES D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES	4,5 / 7,5
PERFORMANCE DE L'EXPLOITATION	4,5 / 7,5
MODALITES DE GESTION DE CRISE ET JUSTIFICATION DE LA CONTINUITE DE SERVICE	3,0 / 5,0
MESURES MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE	6,0 / 10,0
TOTAL « TECHNIQUE » (Notation sur 35 points)	21,0 / 35,0

CRITERE FINANCIER

CRITERE FINANCIER	SETDN
COUT DU SERVICE (REMUNERATION AU TITRE DES EAUX USEES : FACTURE TYPE DE 120M^3 /ABONNE/AN),	22,5 /22,5
REMUNERATION AU TITRE DES EAUX PLUVIALES	5,0 / 5,0
REMUNERATION POUR LA GESTION ACTIVE DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADES.	2,5 / 2,5
COHERENCE ET ADEQUATION DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DU CONTRAT AVEC LES PRESTATIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONTRAT & ANNEXES FINANCIERES	3.0 / 7,5
TARIFS DES BORDEREAUX DE PRIX UNITAIRES,	2,5 / 2,5
TARIF PROPOSE POUR LES CONTROLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	2,5 / 2,5
FORMULE DE REVISION DES PRIX (IMPACT SUR LE PRIX DU SERVICE ET COHERENCE PAR RAPPORT A LA STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES)	1,0 / 2,5

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

TOTAL « FINANCIER » (Notation sur 45 points)	**39.0 / 45,0**

CRITERE QUALITE DE SERVICE

CRITERE QUALITE DE SERVICE	SETDN
QUALITE DE SERVICE VIS-A-VIS DES USAGERS	**8,0 / 10,0**
QUALITE DE SERVICE VIS-A-VIS DE LA COLLECTIVITE	**8,0 / 10,0**
TOTAL « QUALITE DE SERVICE » (Notation sur 20 points)	**16,0 / 20,0**

EVALUATION GLOBALE

BILAN DES CRITERES	Evaluation
	SETDN Offre initiale
FINANCIER	**39.0 / 45,0**
TECHNIQUE	**21,0 / 35,0**
QUALITE DE SERVICE	**16,0 / 20,0**
EVALUATION GLOBALE (Notation sur 100 points)	**76,0 / 100,0**

Les membres de la commission ont demandé à l'autorité délégante de solliciter le candidat SETDN pour explication.

En particulier, la commission a souhaité que, lors des négociations, soient évoqués les points suivants :

- Programme d'investissements,
- Moyens affectés pour la gestion du contrat (personnel et notamment des précisions sur les équivalents à temps plein, les moyens locaux, les délais d'intervention,),
- La gestion des ouvrages et équipements,
- Les opérations sous-traitées,

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

- Les engagements de performance,
- Les relations avec la collectivité et les usagers (gestion clientèle, communication),
- Le niveau des charges d'exploitation.

Suivant l'avis de la commission, l'autorité délégante a rencontré la société soumissionnaire dans le cadre de négociations et a obtenu les explications nécessaires et des optimisations financières.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2 Présentation des offres après négociation

Compte tenu du caractère insuffisant de certains éléments de l'offre sur le volet financier et sur le plan technique, dans le cadre des négociations, il a été demandé aux candidats de remettre une offre complétée et basée sur les optimisations suivantes :

- ✓ Le volume d'assiette de facturation
- ✓ Le volume des investissements prévus
- ✓ L'optimisation des charges, notamment pour les postes spécifiques au contrat (Gestion des eaux pluviales, gestion active de la surveillance de la qualité des eaux de baignade, actualisation des profils de vulnérabilité des plages).
- ✓ Les prix au BPU, notamment pour les prestations suivantes :
    - Création d'un réseau et dispositif de pompage pour la REUT,
    - Création de zone de rejet végétalisée,
    - Option n°2 : Aménagements hydrauliques RD20 Blonville-sur-Mer
    - Option n°3 : Aménagements hydrauliques Rue Dr Sicard

- ✓ Des précisions sur les différents effectifs (« Autres », effectifs en période estivale) et moyens matériels affectés au contrat,
- ✓ La description des conditions d'accès et de formation des agents de la collectivité à la plateforme d'échange,
- ✓ Des compléments d'information relatifs au renouvellement des équipements, aux performances de l'exploitation et aux modalités de gestion de crise
- ✓ Des précisions sur la qualité du service auprès des usagers et de la collectivité,
- ✓ Les modalités envisagées pour la réalisation des travaux concessifs.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.1 CRITERE TECHNIQUE

3.2.1.1 Qualité de l'organisation et moyens affecté au service (humain, matériel, informatique…)

Qualité de l'organisation et moyens affecté au service	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Points forts	Moyens humains suffisants et adaptés à la réalisation du contrat en exploitation normal ou de crise. Une organisation locale avec une équipe restreinte (17 personnes : 13 agents en exploitation, 2 en fonctions supports et 2 cadres), adaptée et une mutualisation des moyens au plan régional. Un effectif important mobilisable en astreinte au niveau régional Politique sociale et de formation affirmée Panels de sous-traitants qualifiés	Le candidat SETDN a confirmé l'optimisation de l'effectif global affecté au contrat de 16,97 ETP. Les justifications données relatives aux temps passés, en particulier pour les opérations en période estivales, sont tout à fait satisfaisantes. Le candidat SETDN a précisé l'organisation des agents préleveurs pour les campagnes Eaux de baignades. Le candidat a précisé les sous-traitants envisagés dans le cadre de la réalisation du contrat (Orchis, pour les espaces verts / accord-cadre avec GEOSAT pour le géoréférencement des réseaux). Le candidat SETDN a par ailleurs précisé les moyens matériels disponibles pour assurer la maîtrise de la qualité microbiologique des eaux traitées.
Points faibles	Clarification à apporter par le candidat concernant l'organigramme des agents préleveurs pendant les 14 semaines de campagnes Eaux de baignades Précisions à donner pour certains sous-traitants	/

Appréciation du sous-critère Qualité de l'organisation et moyens affectés (Humains matériel et outils informatiques):
L'organisation et les moyens humains, les moyens matériels et informatiques mis en œuvre par le candidat SETDN sont en adéquation avec les attentes du cahier des charges et correspondent tout à fait aux besoins du service. Les incertitudes de l'offre initiale ont été levées (affectation des agents pendant les 14 semaines de campagnes Eaux de Baignade, sous-traitants, autres tâches d'exploitation).s

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Qualité de l'organisation et moyens affecté au service	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**SATISFAISANT (CF. note)**	**TRES SATISFAISANT**
Notation proposée	**3,0 / 5,0**	**4,0 / 5,0**

3.2.1.2 Qualité du protocole d'action en termes d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages,

Qualité du protocole d'action en termes d'exploitation	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
STEP : visite de contrôle des installations (fréquence par site)	STEP : 4,95 ETP. Présence quotidienne. Embauche sur la station de Touques. Surveillance, entretien, maintenance, pilotage, contrôle	Le candidat SETDN a confirmé ses engagement initiaux
PR : visite de contrôle des installations (fréquence par site)	*PR : 0,74 ETP (1189 h). Visite mensuelle (sur la base de 60 postes dont 4 DIP) + 3 nettoyages/an.* Surveillance, entretien, maintenance, pilotage, contrôle	Le candidat SETDN a confirmé ses engagement initiaux
DO : visite de contrôle des installations (fréquence par site)	*Trimestrielle. (Pour 4 DO)* *Surveillance, nettoyage, contrôle (1 nettoyage /an et si besoin après chaque déversement)*	Le candidat SETDN a confirmé ses engagement initiaux
Bassins tampons	*Trimestrielle. (Pour 8 bassins tampons) + 2 curages/an* *Curage du bassin San Carlo en année 1* *Surveillance, nettoyage, contrôle*	Le candidat SETDN a confirmé ses engagement initiaux

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Gestion des réseaux (curage, ITV, dératisation,)	RESEAUX : *1,09 ETP + Sous-traitance SARP et société spécialisée.* Le candidat propose les % de contrôles suivants : 10% curage préventif (hors curage ITV) ; ITV : 5% / Dératisation 5%. Branchements : 10%/an / 5% d'ITV.	Le candidat SETDN a confirmé ses engagement initiaux
Branchements	SETDN + *Sous-traitance SARP + 200 enquêtes de conformité /an*	Le candidat SETDN a confirmé ses engagement initiaux
Autres ouvrages	Autres ouvrages non précisé : ***6,22 ETP***	Le candidat SETDN a précisé la répartition des tâches d'exploitation.

Compréhension des enjeux spécifiques	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Protocole de surveillance de la qualité des eaux de baignades	Equipe SETDN : Surveillance, analyse, contrôle, alerte + Protocole de communication auprès de la CCCCF, avec une boucle Qualité : phase préparatoire, suivi et bilan et des propositions d'amélioration	Le candidat SETDN a confirmé ses engagement initiaux en matière de surveillance des eaux de baignades
Compréhension du territoire Articulation de l'ensemble des compétences déléguées	**Direction SETDN en lien avec la Collectivité avec restitution aux équipes.** **Compréhension / Echange / Partage.** Note de compréhension du candidat en 1er chapitre du mémoire technique : prise en compte des composantes économique, touristique (saisonnalité de 20 000 à 120 000 habitants), environnementale, patrimoniale du territoire.	Le candidat SETDN a confirmé ses engagement initiaux

Renouvellement des équipements et ouvrages	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Bilan renouvellement (sur la durée du contrat)	**Renouvellement programmé :** **476 k€/an soit 5 712 k€ sur la durée du contrat** Pourcentage du patrimoine renouvelé : 6,17**% par an** (74% sur la durée du contrat) Nombre d'équipement renouvelés : 627 **unités** sur la durée du contrat **Renouvellement non programmé : 45,6 k€/an soit 547,2 k€ sur la durée du contrat**	Le candidat SETDN a optimisé ses engagements initiaux et précisé le contenu du fonds spécifique aux modules membranaires et équipements associés. **Compte de Renouvellement (programmé et non programmé) :** **Création d'un compte de renouvellement 495 k€/an (dont 194 k€ pour le renouvellement des membranes),** **soit 5 946 k€ sur la durée du contrat** Pourcentage du patrimoine renouvelé : 6,43**% par an** (74% sur la

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

	Pourcentage du patrimoine renouvelé : **0,6% par an** (7% sur la durée du contrat) Nombre d'équipement renouvelés : 521 **Valorisation totale du patrimoine : 7 708,5 k€** Fonds spécial de 2 645 k€ pour les modules membranaires. Volumes de renouvellement globalement adaptés au contrat. Certains éléments doivent être précisés (Item Autres).	durée du contrat) **Valorisation totale du patrimoine : 7 708,5 k€** Fonds spécial de 2 645 k€ pour les modules membranaires. Volumes de renouvellement globalement adaptés au contrat. Certains éléments doivent être précisés (Item Autres).

INVESTISSEMENTS	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
PROJETS D'INVESTISSEMENTS	Mise en place du réseau de chaleur (Etude Cabinet MERLIN - 2013)	**Suppression du projet de réseau de chaleur.** Proposition d'une étude de faisabilité au cours de la 1ère année pour apprécier les besoins en chaleur des usagers et l'acceptation à payer.+ Proposition d'un prix au BPU pour le dispositif Energido de production de chaleur à partir des eaux usées de la station d'épuration.
	Mise en place de la réutilisation des eaux traitées (Etude SADE - 2020) avec extension à EcoParc, Investissement total SETDN : 376 k€ sur 5 ans)	Prise en compte d'un nouveau débit de référence de 120 m^3/h pour les installations de pompage et de transfert des eaux usées traitées. Ce débit permet d'alimenter les usagers potentiels de la REUT (dont les usages internes à la station et une borne de puisage pour les autres utilisateurs communaux). Ce débit permet une baisse des coûts d'exploitation et d'investissement, et une recette au titre de la réutilisation des eaux usées. Le prix fixé est de **0,20 €HT/m^3.** **Montant global y/c les** dossiers **d'autorisation : 1 583 494 €**, **(dont 239 597 € d'investissement à la charge de SETDN)**
	Mise en place d'un zone d'infiltration des eaux traitées (ou création de zone humide végétalisée) Investissement total SETDN : 118 k€ sur 4 ans	Ce débit de 120 m^3/h permet aussi d'alimenter une première phase de la zone d'infiltration. **Montant global y/c les dossiers d'autorisation : 256 310 € (dont 14 983 € SETDN))**
	Travaux de mise en place de panneaux photovoltaïques ou autres dispositifs de récupération de l'énergie	**Proposition de suppression de l'investissement « panneaux photovoltaïques » à la charge de la Collectivité (854 988 €),** mais intégration en contrepartie d'une **ristourne à la collectivité de 55 000 €/an** (soit 605 k€) à partir de l'année 2 (2025) pour couvrir les annuités d'emprunt de l'investissement (25 ans - taux d'intérêt 4%). Amortissement sur une durée cohérente avec la garantie des équipements de 25 ans.
	Travaux d'instrumentation des déversoirs d'orage, des points de mesures permanents et des postes de refoulement non équipés de dispositifs de mesures de débits Investissement total SETDN : 74 k€ sur 5 mois	La SETDN a précisé les conditions de réalisation de ces travaux d'instrumentation des déversoirs d'orage. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction des Opérations du Territoire Calvados en concertation avec les services de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les services de la 4CF.
	Fourniture et pose de trois pluviomètres enregistreurs équipés de télégestion et de transmission des données (6K€)	La SETDN a précisé les conditions de réalisation de ces travaux. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction des Opérations du Territoire Calvados

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

INVESTISSEMENTS	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
OPTIONS D'INVESTISSEMENT	Le projet de contrat prévoyait initialement les options d'investissements suivantes : ➢ Option n°1 : SIG Géoréférencement des réseaux et des ouvrages associés en Classe A **Montant cumulé : 463 k€** (facturé au BPU)	Le candidat SETDN a rappelé les montants envisagés pour les différentes options d'investissements suivantes : ➢ Option n°1 : SIG Géoréférencement en Classe A, **Montant cumulé : 463 k€ (non intégré à l'offre).**
	➢ Option n°2 : Travaux d'aménagements hydrauliques RD20 **Montant cumulé : 2 398 k€** (facturé au BPU)**.**	➢ Option n°2 : Travaux d'aménagements hydrauliques RD20, **Montant cumulé : 2 282 k€** (facturé au BPU)**. (Soit -116 k€) : Investissement retenu et lissé sur la durée du contrat avec une annuité de 245 000 €/an**
	➢ Option n°3 : Travaux d'aménagement hydrauliques rue Docteur SICARD à Villers-sur-Mer **Montant cumulé : 3 287 k€** (facturé au BPU)**.** Coût d'exploitation annuel de 21 k€	➢ Option n°3 : Travaux d'aménagement rue Dr SICARD **Montant cumulé : 3 287 k€** (**non intégré à l'offre**)**.**

Appréciation du sous-critère Qualité du protocole d'action en termes d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages :
Les opérations d'exploitation et d'entretien présentées par le candidat SETDN répondent aux attentes du cahier des charges. En termes de renouvellement, le candidat SETDN a proposé des adaptations qui semblent pertinentes au regard du contrat. Pour la réalisation des travaux concessifs et des options, le candidat SETDN a apporté de nombreuses précisions concernant les conditions de réalisation.

Qualité du protocole d'action en termes d'exploitation	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**SATISFAISANT**	**TRES SATISFAISANT**
Notation proposée	**4,5 / 7,5**	**6,0 / 7,5**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.1.3 Performance de l'exploitation

Performances de l'exploitation	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Points forts	Les moyens développés pour le suivi et l'amélioration des performances d'exploitation sont importants et adaptés. Ces moyens sont adossés à des référentiels de certification élevés. Amélioration de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale assez ambitieux et réaliste (évolution de 91 à 105). Le candidat présente des engagements de performances variés et chiffrés.	Le candidat SETDN a confirmé ses engagements initiaux et précisé ses objectifs (gain énergétique de 8% sur la durée du contrat sur l'ensemble du périmètre, et gain de 12% sur le site de la station), ainsi que les valeurs de référence initiales. Le candidat SETDN a précisé la mise à jour annuelle de l'ARD du système de traitement. Le candidat SETDN a aussi précisé les modalités et fréquences de gestions des points noirs, ainsi que la gestion des boues.
Points faibles	Imprécisions sur les volumes retenus Propositions d'actions détaillées : ARD	/

Appréciation du sous-critère : performance de l'exploitation
Le candidat SETDN propose des solutions de gestion et d'amélioration des performances complètes et très satisfaisantes.

Qualité du protocole d'action en termes d'exploitation	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**SATISFAISANT**	**TRES SATISFAISANT**
Notation proposée	**4,5 / 7,5**	**6,0 / 7,5**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.1.1 Modalités de gestion de crise et justification de la continuité de service

Gestion de crise Continuité de service	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Points forts	Modalités de gestion de crise développées et performantes. Organisation et moyens de continuité de service bien adaptés Plateforme de communication 24h/24	Le candidat SETDN a confirmé ses engagements initiaux en termes d'effectifs locaux mobilisables en cas de crise. SETDN a également précisé les conditions de réalisation des exercices de crise. La SETDN a précisé le caractère sécurisé de la plateforme d'échange Hubgrade.
Points faibles	Pas d'éléments sur la cybersécurité	/

Appréciation du sous-critère : modalités de gestion de crise et justification de la continuité de service
L'offre du candidat propose des solutions de gestion de crise et de continuité de services complètes et tout à fait adaptées.

Gestion de crise Continuité de service	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**SATISFAISANT**	**TRES SATISFAISANT**
Notation proposée	**3,0 / 5,0**	**4,0 / 5,0**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.1.1 Mesures mises en œuvre dans le cadre du développement durable

Mesures mises en œuvre dans le cadre du développement durable	SETDN	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Points forts	Suivi de référentiels élevés (ISO 9001, 14001, 50001) Objectifs précis. Propositions d'actions détaillés notamment pour l'amélioration des performances des stations.	Le candidat SETDN a confirmé ses engagements initiaux. Il a par ailleurs précisé sa démarche Zéro Phyto et une baisse de l'énergie de 12% les valeurs de référence pour les consommations d'énergie (4 655 100 kWh/an), l'eau potable de 5 000 m^3 (valeur de référence de 14 053 m^3/an) et les réactifs ainsi que la réduction des eaux claires parasites (7% par rapport au volume de référence de 1 555 589 m^3 en 2022) La SETDN a proposé la réhabilitation du Centre Algia pour en faire un outil de communication spécifique (musée de l'Eau, organisation de classes d'eau 10/an). Investissement de 199K€.
Points faibles	Valeurs de référence à préciser (pour apprécier les progressions) Certaines actions restent à préciser. Volet pédagogique à préciser (11 classes d'eau/an).	/

Appréciation du sous-critère : Développement durable
Les propositions du candidat pour l'amélioration des actions en matière de développement durable, de maîtrise des ressources (consommations d'eau et d'énergie), d'action pédagogique, ainsi que les certifications présentées sont adaptées et tout à fait satisfaisantes.

Mesures mises en œuvre dans le cadre du développement durable	SETDN	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Appréciation générale	SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT
Notation proposée	**6,0 / 10,0**	**8,0 / 10,0**

3.2.1.2 Bilan de l'offre technique :

Pour la **qualité de l'organisation et les moyens affectés au service** : L'organisation et les moyens humains, les moyens matériels et informatiques mis en œuvre par le candidat SETDN sont en adéquation avec les attentes du cahier des charges et correspondent aux besoins du service.

Concernant la **qualité du protocole d'action en termes d'exploitation, d'entretien et de renouvellement** : Les opérations d'exploitation et d'entretien présentées par le candidat SETDN répondent aux attentes du cahier des charges.
Le candidat SETDN propose des améliorations pour la gestion de la station (optimisation énergétique, gestion des boues).

S'agissant des modalités de gestion de crise et justification de la continuité de service : Le candidat SETDN répond pleinement aux attentes du cahier des charges en la matière.

En matière de démarche de **Développement Durable : L**e candidat SETDN répond aux attentes du cahier des charges et a précisé ses actions d'amélioration des consommations énergétiques. En outre, les actions environnementales liées aux travaux concessifs sont bien détaillées.

CRITERE TECHNIQUE	SETDN	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Qualité de l'organisation et moyens affectés au service (humain, matériel, outils informatiques)	SATISFAISANT (3,0/5,0)	TRES SATISFAISANT (4,0/5,0)
Qualité du protocole d'action en termes d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages	SATISFAISANT (4,5/7,5)	TRES SATISFAISANT (6,0/7,5)
Performance de l'exploitation	SATISFAISANT (4,5/7,5)	TRES SATISFAISANT (6,0/7,5)
Modalités de gestion de crise et justification de la continuité de service	SATISFAISANT (3,0/5,0)	TRES SATISFAISANT (4,0/5,0)
Mesures mises en œuvre dans le cadre du développement durable	SATISFAISANT (6,0/10,0)	TRES SATISFAISANT (8,0/10,0)

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Appréciation générale	SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT
Notation proposée	**21,0 / 35,0**	**28,0 / 35,0**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.2 CRITERE FINANCIER

3.2.2.1 Le coût du service

Le tableau suivant présente le coût du service proposé par le candidat :

	Tarifs actuels 1er juillet 2023	Offre initiale	Offre finale
Part fixe € HT / an	**37,38 €**	**30,00 €**	**50,00 €**
Part variable traitement €/m³		0,9148	0,6597
Part collecte €/m³		0,5792	0,4413
Total part variable	**1,2880 €**	**1,4940 €**	**1,1010 €**
Prix 120 m³	**191,940 €**	**209,280 €**	**182,120 €**
Ecart prix 2023		**9,03%**	**-5,12%**

Le candidat propose une rémunération basée sur une Part fixe et une Part Variable.

Conformément à l'article 8.4.1 :

- ✓ la part fixe est plafonnée à 50 €HT/usager/an (cette dernière a augmenté dans le cadre de négociation pour améliorer la performance économique de l'offre du candidat).
- ✓ la part variable se décompose en :
- ✓

● Part Collecte
● Part Traitement

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Par rapport au contrat actuel, la proposition du candidat se traduit par une **baisse de plus de 5%,** alors que le contrat intègre **des nouvelles charges : Frais de contrôle de 2% des recettes, RODP, Fonds Social (10 000 €/an), renouvellement des membranes : 1 fois sur la durée du contrat avec un engament sur un second renouvellement si rendu nécessaire.**

Appréciation du sous-critère cout du service :
Il convient de relever l'effort significatif du candidat, en effet sur la base d'une facture type 120 m^3, le cout du service baisse de près de **13%** passant de 209,28 € à 182,12 €/an.

COUT DU SERVICE (REMUNERATION AU TITRE DES EAUX USEES : FACTURE TYPE DE 120M3/ ABONNE / AN)	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**INSUFFISANT**	**SATISFAISANT**
Notation proposée	**22,5 /22,5**	**22,5 /22,5**

3.2.2.2 Rémunération au titre des eaux pluviales

	Tarifs actuels	**Offre initiale**	**Offre finale**
Recettes eaux pluviales	322 427,37 €	349 000,00 €	349 000,00 €
Recettes eaux pluviales	**322 437,35 €**	**349 000,00 €**	**349 000,00 €**
Ecart prix 2023		**8,2%**	**8,2%**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Conformément à l'article 8.4.3 du projet de contrat, le candidat a intégré dans son équilibre économique une rémunération forfaitaire semestrielle « eaux pluviales » destinée à couvrir les charges engendrées par la gestion et l'entretien du réseau d'eaux pluviales. Elle est facturée directement à la Collectivité sur son budget général.

Appréciation du sous-critère rémunération au titre des eaux pluviales :
Par rapport au contrat actuel, la proposition du candidat se traduit par une légère augmentation de **+8,2%.** Cette augmentation est liée à des prestations supplémentaires. Le prix reste élevé.

REMUNERATION AU TITRE DES EAUX PLUVIALES	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**INSUFFISANT**	**INSUFFISANT**
Notation proposée	**5,0 /5,0**	**5,0 /5,0**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.2.3 Rémunération pour la gestion active de la surveillance de la qualité des eaux de baignades.

Désignation des opérations	Tarifs actuels	Offre initiale	Offre finale
Contrôle spécifique du système d'assainissement (14 semaines à partir de fin mai)		57 500,00 €	57 500,00 €
Surveillance active des eaux de baignade de 9 plages (10 semaines à partir de juillet)		71 500,00 €	71 500,00 €
Recettes surveillance active de la qualité des eaux de baignade	**120 714,03 €**	**129 000,00 €**	**129 000,00 €**
Ecart prix 2023		**6,9%**	**6,9%**

Conformément à l'article 8.4.4, le candidat a intégré dans son équilibre économique une rémunération facturée suivant le bordereau des prix « surveillance active de la qualité des eaux de baignade » destinée à couvrir les charges engendrées par la gestion active des eaux de baignade. Elle est facturée directement à la Collectivité.

Par rapport au contrat actuel, la proposition du candidat se traduit par une très légère augmentation de **+6,9%**

Appréciation du sous-critère pour la gestion active de la surveillance de la qualité des eaux de baignades :
Par rapport au contrat actuel, la proposition du candidat se traduit par une très légère augmentation de **+6,9%.** Compte tenu des enjeux et des précisions apportées par le candidat des négociations, la proposition est moyennement satisfaisante.

REMUNERATION POUR LA GESTION ACTIVE DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADES,	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**INSUFFISANT**	**MOYENNEMENT SATISFAISANT**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Notation proposée	**5,0 /5,0**	**5,0 /5,0**

3.2.2.4 Cohérence et adéquation du compte d'exploitation prévisionnel

1. Volumes et abonnés

	Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul durée du contrat	Moyenne
Offre initiale	*Nombre d'abonnés*	25 640	25 794	25 949	26 104	26 261	26 418	26 577	26 736	26 897	27 058	27 221	27 384	318 039	26 503
	Volumes assujettis	2 346 000	2 346 000	2 346 000	2 346 000	2 346 000	2 346 000	2 346 000	2 346 000	2 346 000	2 346 000	2 346 000	2 346 000	28 152 000	2 346 000
	Evolution du nombre d'abonnés		0,60%	0,60%	0,59%	0,60%	0,59%	0,60%	0,59%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%		
	Assiette par abonné	91,50	90,95	90,41	89,87	89,33	88,80	88,27	87,75	87,22	86,70	86,18	85,67	88,52	88,52
	Volumes effluents extérieurs	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	404 049	33 671

	Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul durée du contrat	Moyenne
Offre finale	*Nombre d'abonnés*	25 640	25 794	25 949	26 104	26 261	26 418	26 577	26 736	26 897	27 058	27 221	27 384	318 039	26 503
	Volumes assujettis	2 346 000	2 331 924	2 317 932	2 304 025	2 290 201	2 276 460	2 262 801	2 249 224	2 235 729	2 222 314	2 208 980	2 195 726	27 241 316	2 270 110
	Evolution du nombre d'abonnés		0,60%	0,60%	0,59%	0,60%	0,59%	0,60%	0,59%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%		
	Assiette par abonné	91,50	90,41	89,33	88,26	87,21	86,17	85,14	84,13	83,12	82,13	81,15	80,18	85,65	85,65
	Volumes effluents extérieurs	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	33 671	404 049	33 671

Pour rappel, il a été communiqué aux candidats une assiette de consommation 2021 qui s'élève à **2 314 974 m^3** et un nombre d'abonnés à **25 206**.
Comme pour l'offre initiale, le candidat fait l'hypothèse d'une évolution du nombre d'abonné de 0.6%/an soit 1 744 usagers supplémentaires sur la durée du contrat (soit 145,33/an).

Cependant, le candidat a revu ses hypothèses d'évolution, dans le cadre de négociations, des volumes dans le CEP, ce qui se traduit par baisse de l'assiette de facturation, soit **75 890 m^3/an en moyenne** en moins ! Il convient de relever la prudence du candidat sur les hypothèses prises en considération sur la stabilité des volumes (en lien avec les changements climatiques ?).

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

2. Les recettes

Recettes offre initaile	RAD 2021	Recettes 2024	Recettes 2029	Cumul sur la durée du contrat	Recettes moyennes
Recettes part fixe € / an	3 391 489,00 €	769 200,00 €	792 540,00 €	9 541 170,00 €	795 097,50 €
Recettes collecte €/an		1 358 776,16 €	1 358 776,16 €	16 305 313,88 €	1 358 776,16 €
Recettes traitement €/an		2 146 147,84 €	2 146 147,84 €	25 753 774,12 €	2 146 147,84 €
Total recettes usagers	**3 391 489,00 €**	**4 274 124,00 €**	**4 297 464,00 €**	**51 600 258,00 €**	**4 300 021,50 €**
Assiettes	**2 314 974**	**2 314 975**	**2 346 000**	**28 152 000**	**2 346 000**
Recettes usagers / assiette (m^3)	**1,465**	**1,8463**	**1,8318**	**1,8329**	**1,8329**
Recettes traitement des effluents extérieurs €/an		34 680,87 €	34 680,87 €	416 170,47 €	34 680,87 €
Recettes produits accessoires	364 838,00 €	347 895,84 €	717 895,84 €	6 764 750,08 €	563 729,17 €
Recettes eaux pluviales*	298 858,00 €	349 000,00 €	349 000,00 €	4 188 000,00 €	349 000,00 €
Recettes surveillance active de la qualité des eaux de baignade		129 000,00 €	129 000,00 €	1 548 000,00 €	129 000,00 €
Recettes SPANC		52 000,00 €	52 000,00 €	624 000,00 €	52 000,00 €
Total	**4 055 185,00 €**	**5 186 700,71 €**	**5 580 040,71 €**	**65 141 178,55 €**	**5 428 431,55 €**

Recettes offre finale	RAD 2021	Recettes 2024	Recettes 2029	Cumul sur la durée du contrat	Recettes moyennes
Recettes part fixe € / an	3 391 489,00 €	1 282 000,00 €	1 320 900,00 €	15 901 950,00 €	1 325 162,50 €
Recettes collecte €/an		1 035 263,57 €	1 004 576,12 €	12 021 288,07 €	1 001 774,01 €
Recettes traitement €/an		1 547 682,43 €	1 501 805,79 €	17 971 400,71 €	1 497 616,73 €
Total recettes usagers	**3 391 489,00 €**	**3 864 946,00 €**	**3 827 281,92 €**	**45 894 638,78 €**	**3 824 553,23 €**
Assiettes	**2 314 974**	**2 346 000**	**2 276 460**	**27 241 316**	**2 276 460**
Recettes usagers / assiette (m^3)	**1,4650 €**	**1,6475 €**	**1,6812 €**	**1,6847 €**	**1,6800 €**
Recettes traitement des effluents extérieurs €/an		34 680,87 €	34 680,87 €	416 170,47 €	34 680,87 €
Recettes produits accessoires	364 838,00 €	347 895,84 €	375 895,84 €	4 370 750,08 €	364 229,17 €
Recettes eaux pluviales*	298 858,00 €	349 000,00 €	349 000,00 €	4 188 000,00 €	349 000,00 €
Recettes surveillance active de la qualité des eaux de baignade		129 000,00 €	129 000,00 €	1 548 000,00 €	129 000,00 €
Recettes SPANC		36 400,00 €	36 400,00 €	436 800,00 €	36 400,00 €
Total	**4 055 185,00 €**	**4 761 922,71 €**	**4 752 258,63 €**	**56 854 359,33 €**	**4 737 863,28 €**

Ecart offre finale / offre initiale	RAD 2021	Recettes 2024	Recettes 2029	Cumul sur la durée du contrat	Recettes moyennes
Recettes part fixe € / an		512 800,00 €	528 360,00 €	6 360 780,00 €	530 065,00 €
Recettes collecte €/an		-323 512,59 €	-354 200,04 €	-4 284 025,81 €	-357 002,15 €
Recettes traitement €/an		-598 465,41 €	-644 342,05 €	-7 782 373,41 €	-648 531,11 €
Total recettes usagers		-409 178,00 €	-470 182,08 €	-5 705 619,22 €	-475 468,27 €
Assiettes		31 025,00 €	-69 540,49 €	-910 684,12 €	-69 540,49 €
Recettes usagers / assiette (m^3)		-0,20 €	-0,15 €	-0,15 €	-0,15 €
Recettes traitement des effluents extérieurs €/an		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes produits accessoires		-0,00 €	-342 000,00 €	-2 394 000,00 €	-199 500,00 €
Recettes eaux pluviales*		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes surveillance active de la qualité des eaux de baignade		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes SPANC		-15 600,00 €	-15 600,00 €	-187 200,00 €	-15 600,00 €
Total		-424 778,00 €	-827 782,08 €	-8 286 819,22 €	-690 568,27 €

A noter :

- Une baisse des recettes globales de **-12.72%** par rapport à l'offre initiale, soit - **690 k€ / an** en moyenne
- Une baisse des recettes usagers entre l'offre initiale et l'offre finale de -**11,06 %,** soit **– 475 k€ / an** en moyenne
- Une baisse des recettes produits accessoires de -35.39% l'offre initiale et l'offre finale en raison de la suppression de certains investissements

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3. Les charges

Offre initiale	RAD 2020	RAD 2021	Charges 2024	Charges 2029	Cumul sur la durée du contrat	Charges moyennes
PERSONNEL	943 840,00 €	969 900,00 €	1 087 220,42 €	1 096 547,18 €	13 101 124,72 €	1 091 760,39 €
ENERGIE	427 010,00 €	432 173,00 €	936 348,92 €	854 937,73 €	10 244 711,45 €	853 725,95 €
PRODUITS DE TRAITEMENT	98 342,00 €	121 675,00 €	130 169,93 €	170 851,55 €	1 989 196,16 €	165 766,35 €
ANALYSES	49 346,00 €	54 401,00 €	58 866,65 €	58 866,65 €	756 855,86 €	63 071,32 €
EVACUATION ET TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS	996 663,00 €	675 918,00 €	408 106,30 €	292 017,46 €	3 681 100,75 €	306 758,40 €
SOUS TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES			413 433,07 €	632 667,64 €	6 339 900,21 €	528 325,02 €
IMPOTS LOCAUX ET TAXES	-3 190,00 €	-18 960,00 €	97 029,82 €	101 345,75 €	1 197 074,30 €	99 756,19 €
CHARGES DIVERSES	357 756,00 €	372 446,00 €	647 907,53 €	764 565,39 €	8 651 883,32 €	720 990,28 €
CONTRIBUTION AUX SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	191 211,00 €	193 136,00 €	282 010,75 €	301 978,70 €	3 531 235,26 €	294 269,60 €
FONDS DE TRAVAUX			300 000,00 €	300 000,00 €	3 600 000,00 €	300 000,00 €
GARANTIE DE RENOUVELLEMENT	100,00 €	103,00 €	46 194,05 €	46 194,05 €	554 328,60 €	46 194,05 €
FONDS DE RENOUVELLEMENT	433 823,00 €	477 403,00 €	475 920,67 €	475 920,67 €	5 711 048,00 €	475 920,67 €
INVESTISSEMENTS	305 829,00 €	324 990,00 €	64 129,74 €	291 674,25 €	2 863 471,43 €	238 622,62 €
TOTAL	**3 800 730,00 €**	**3 603 185,00 €**	**4 947 337,84 €**	**5 387 567,03 €**	**62 221 930,05 €**	**5 185 160,84 €**
Assiette de facturation	2 739 086	2 345 103	2 346 000	2 346 000	28 152 000	2 346 000
Charges au m^3	1,39 €	1,54 €	2,11 €	2,30 €	2,21 €	2,21 €
Total charges hors renouvellement et investissements	3 060 978,00 €	2 800 689,00 €	4 061 093,39 €	4 273 778,07 €	49 493 082,02 €	4 124 423,50 €
Charges au m3	1,12 €	1,19 €	1,73 €	1,82 €	1,76 €	1,76 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Offre finale	RAD 2020	RAD 2021	Charges 2024	Charges 2029	Cumul sur la durée du contrat	Charges moyennes
PERSONNEL	943 840,00 €	969 900,00 €	1 040 370,48 €	1 039 061,48 €	12 473 760,73 €	1 039 480,06 €
ENERGIE	427 010,00 €	432 173,00 €	811 858,38 €	702 300,22 €	8 584 427,19 €	715 368,93 €
PRODUITS DE TRAITEMENT	98 342,00 €	121 675,00 €	130 169,93 €	170 851,55 €	1 989 196,16 €	165 766,35 €
ANALYSES	49 346,00 €	54 401,00 €	408 106,30 €	292 017,46 €	3 681 100,75 €	306 758,40 €
EVACUATION ET TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS	996 663,00 €	675 918,00 €	49 135,85 €	49 135,85 €	640 086,26 €	53 340,52 €
SOUS TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES			410 445,31 €	390 844,39 €	4 631 853,10 €	385 987,76 €
IMPOTS LOCAUX ET TAXES	-3 190,00 €	-18 960,00 €	78 435,06 €	79 126,05 €	948 709,61 €	79 059,13 €
CHARGES DIVERSES	357 756,00 €	372 446,00 €	620 587,39 €	702 672,82 €	8 248 271,89 €	687 355,99 €
CONTRIBUTION AUX SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	191 211,00 €	193 136,00 €	254 216,05 €	257 359,36 €	3 084 169,45 €	257 014,12 €
FONDS DE TRAVAUX			300 000,00 €	300 000,00 €	3 600 000,00 €	300 000,00 €
GARANTIE DE RENOUVELLEMENT	100,00 €	103,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONDS DE RENOUVELLEMENT	433 823,00 €	477 403,00 €	495 517,55 €	495 517,55 €	5 946 210,60 €	495 517,55 €
INVESTISSEMENTS	305 829,00 €	324 990,00 €	64 129,74 €	132 614,82 €	1 327 519,99 €	110 626,67 €
TOTAL	**3 800 730,00 €**	**3 603 185,00 €**	**4 662 972,03 €**	**4 611 501,55 €**	**55 155 305,71 €**	**4 596 275,48 €**
Assiette de facturation	2 739 086	2 345 103	2 346 000	2 276 460	27 241 316	2 270 110
Charges au m^3	1,39 €	1,54 €	1,99 €	2,03 €	2,02 €	2,02 €
Total charges hors renouvellement et investissements	3 060 978,00 €	2 800 689,00 €	3 803 324,75 €	3 683 369,19 €	44 281 575,12 €	3 690 131,26 €
Charges au m3	1,12 €	1,19 €	1,62 €	1,62 €	1,63 €	1,63 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Ecart offre finale / offre initiale	RAD 2020	RAD 2021	Charges 2024	Charges 2029		Cumul sur la durée du contrat	Charges moyennes
PERSONNEL			-46 849,94 €	-57 485,70 €		-627 363,99 €	-52 280,33 €
ENERGIE			-124 490,54 €	-152 637,51 €		-1 660 284,26 €	-138 357,02 €
PRODUITS DE TRAITEMENT			-0,00 €	-0,00 €		-0,00 €	-0,00 €
ANALYSES			349 239,65 €	233 150,81 €		2 924 244,89 €	243 687,08 €
EVACUATION ET TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS			-358 970,45 €	-242 881,61 €		-3 041 014,49 €	-253 417,88 €
SOUS TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES			-2 987,76 €	-241 823,25 €		-1 708 047,11 €	-142 337,26 €
IMPOTS LOCAUX ET TAXES			-18 594,76 €	-22 219,70 €		-248 364,69 €	-20 697,06 €
CHARGES DIVERSES			-27 320,14 €	-61 892,57 €		-403 611,43 €	-33 634,29 €
CONTRIBUTION AUX SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE			-27 794,70 €	-44 619,34 €		-447 065,81 €	-37 255,48 €
FONDS DE TRAVAUX			0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
GARANTIE DE RENOUVELLEMENT			-46 194,05 €	-46 194,05 €		-554 328,60 €	-46 194,05 €
FONDS DE RENOUVELLEMENT			19 596,88 €	19 596,88 €		235 162,60 €	19 596,88 €
INVESTISSEMENTS			-0,00 €	-159 059,43 €		-1 535 951,44 €	-127 995,95 €
TOTAL			**-284 365,81 €**	**-776 065,48 €**		**-7 066 624,34 €**	**-588 885,36 €**
Assiette de facturation			0	-69 540		-910 684	-75 890
Charges au m^3			-0,12 €	-0,27 €		-0,19 €	-0,19 €
Total charges hors renouvellement et investissements			-257 768,64 €	-590 408,88 €		-5 211 506,90 €	-434 292,24 €
Charges au m3			-0,11 €	-0,20 €		-0,13 €	-0,13 €

A noter :

Les charges moyennes annuelles s'établissent en offre finale à **4 596 k€** contre **5 185 k€** en offre initiale soit une baisse de **588 k€ par an (- 11.36%).** Cette baisse concerne essentiellement les postes suivants :

- **Sous-traitance : - 142 k€**

La baisse du poste est liée à la suppression des coûts d'exploitation du réseau de chaleur et la réduction des coûts de fonctionnement pour la réutilisation des eaux usées traitées.

- **Energie : - 138 k€**

La baisse du poste résulte d'une optimisation du cout du KWh demandée lors des négociations

- **Investissement : - 128 k€**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

N° Action	Désignation - Investissements prévus au cahier des charges	Coût total Investissement € (intégré à l'offre - hors options) Offre initiale	Coût total Investissement € (intégré à l'offre - hors options) Offre finale	Ecart offre finale / initiale
1	Mise en place du réseau de chaleur (Etude Cabinet MERLIN - 2013)	108 469,80 €	0,00 €	-108 469,80 €
2	Mise en place de la réutilisation des eaux traitées (Etude SADE - 2020) avec extension à EcoParc	376 028,64 €	239 597,74 €	-136 430,90 €
3	Mise en place d'un zone d'infiltration des eaux traitées (ou création de zone humide végétalisée)	117 725,89 €	14 983,30 €	-102 742,59 €
4	Travaux de mise en place de panneaux photovoltaïques ou autres dispositifs de récupération de l'énergie	854 987,67 €	0,00 €	-854 987,67 €
5	Travaux d'instrumentation des déversoirs d'orage, des points de mesures permanents et des postes de refoulement non équipés de dispositifs de mesures de débits	74 282,65 €	74 282,65 €	0,00 €
6	Fourniture et pose de trois pluviomètres enregistreurs équipés de télégestion et de transmission des données	5 965,84 €	5 965,84 €	0,00 €
7	Mise en place d'un SIG et Géoréférencement des réseaux, des branchements et ouvrages associés en Classe A (Option n°1)	*Option non retenu*		
8	Travaux d'aménagements hydrauliques sur RD20 (DAO Infranet - AVP 2022) : Option n°2	*Option non retenue et investissement lissé sur la durée du contrat pour un montant de 2940 000 €HT avec une annuité de 245 000 €H/an*		
9	Travaux d'aménagements hydrauliques rue Dr. SICARD à Villers-sur-Mer (Rapport EGIS - Décembre 2014) : Option n°3	*Option non retenue*		
N° Action	**Désignation - Investissements complémentaires à l'initiative SETDN**	**Coût total Investissement € (intégré à l'offre - hors options) Offre initiale**	**Coût total Investissement € (intégré à l'offre - hors options) Offre finale**	**Ecart offre finale / initiale**
10	Mise en œuvre acide oxalique	91 887,05 €	91 887,05 €	0,00 €
11	Inverseur de source pour 7 PR	27 840,58 €	27 840,58 €	0,00 €
12	Création périmètre épandage	22 206,18 €	22 206,18 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

13	Détection incendie sur les armoires	43 749,49 €	43 749,49 €	0,00 €
14	Réalisation de Fiches Ouvrage	7 556,73 €	7 556,73 €	0,00 €
15	Hypervision des installations à l'échelle du système d'assainissement	66 287,10 €	66 287,10 €	0,00 €
16	Réduction des ECP - instrumentation du réseau - 5 PR	78 218,78 €	78 218,78 €	0,00 €
17	Réduction des ECP - instrumentation du réseau - Mesure de niveau portable	15 908,90 €	15 908,90 €	0,00 €
18	Fresque sur le Mur du bas	6 628,71 €	6 628,71 €	0,00 €
19	Réfection du centre de découverte de l'eau Algia	198 861,30 €	198 861,30 €	0,00 €
20	Phosphate-Control	28 743,41 €	28 743,41 €	0,00 €
21	AQUILAIR BIO	16 624,80 €	16 624,80 €	0,00 €
22	Unité de traitement des sables	60 122,40 €	60 122,40 €	0,00 €
23	Sonde LDO (traitement des graisses)	10 062,38 €	10 062,38 €	0,00 €
24	Identification des clapets ouverts	8 000,85 €	8 000,85 €	0,00 €
25	Détection des entrée d'eau marine - Conductivimètre sur 2 PR	10 605,94 €	10 605,94 €	0,00 €
Montant total HT		**2 230 765,09 €**	**1 028 134,12 €**	**-1 202 630,97 €**

Le candidat prévoit **1 028 134,12 €** d'investissement (hors options) en offre finale contre **2 230 765,09 €** en offre initiale.

Ces investissements concernent :

- Les demandes du cahier des charges : 334 829 € en offre finale contre 1 537 460 € en offre initiale.
- Les investissements à l' initiative du candidat : 693 304 €, tant en offre finale qu'en offre initiale.

Ces investissements sont financés avec un taux d'intérêt de **5.10%.**

L'annuité payée par le candidat serait **de 110 626,67 € en moyenne annuelle en offre finale contre 238 623 € en offre initiale**.

Le montant cumulé des intérêts s'élève à **299 385,87 €** en offre finale contre **632 706 €** en offre initiale.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

La différence entre l'offre initiale et finale est surtout marquée par un financement différent des panneaux photovoltaïques.

La SETDN présente l'inconvénient d'amortir un bien d'une durée garantie de 25 ans sur les 12 ans du contrat, le candidat propose que la collectivité réalise l'investissement directement. **La SETDN versera à la collectivité l'équivalent d'une annuité d'emprunt soit 55 000 €HT/an à partir de la 2ème année du contrat (annuité sur 25 ans taux d'intérêt 4%) soit 605 00 € sur la durée du contrat.**

La production d'électricité par les panneaux photovoltaïques est de 460 000 kWh par an, soit 10 % de la consommation de la station d'épuration.

SETDN prend en charge l'entretien des panneaux solaires et assume le risque de production.

Un prix au BPU est intégré pour financer l'investissement des panneaux photovoltaïques à la charge de la collectivité.

- **Personnel : - 52 k€**

Le candidat précise affecter 16.66 ETP (contre 16.97 ETP en offre initiale) soit un cout par ETP de 62,3 k€ (contre 64.07 k€)
L'optimisation résulte d'une baisse des charges d'encadrement

- **Charges diverses : - 33 k€**
- **Charges de structure : - 37 k€**
- **Impôts locaux et taxes : -20 k€**

La baisse du poste est liée à la suppression de la CVAE.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

4. Marge

En moyenne annuelle	Offre initiale
Recettes (€HT)	5 428 432
Charges (€HT)	5 185 161
Marge (€HT)	**243 271**
Taux de marge	**4,48%**

En moyenne annuelle	Offre finale
Recettes (€HT)	4 737 863
Charges (€HT)	4 596 275
Marge (€HT)	**141 588**
Taux de marge	**2,99%**

En moyenne annuelle	Ecart offre finale / offre initiale
Recettes (€HT)	-690 569
Charges (€HT)	-588 886
Marge (€HT)	**-101 683**

La marge proposée par le candidat est correcte.

5. Partage des résultats

Au-delà de **7%** de résultat après impôts de l'année N, **50%** de l'excédent est versé dans un fonds innovation / développement durable l'année N+1 et 50% est gardé par le concessionnaire.

La proposition du candidat est **correcte**.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Appréciation du sous-critère Cohérence et adéquation du compte d'exploitation prévisionnel :
L'offre finale du candidat est globalement cohérente, au regard du cadre du cahier des charges et des engagement proposés.

COHERENCE ET ADEQUATION DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DU CONTRAT AVEC LES PRESTATIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONTRAT & ANNEXES FINANCIERES	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**MOYENNEMENT SATISFAISANT**	**SATISFAISANT**
Notation proposée	**3,0 / 7,5**	**4,5 / 7,5**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.2.5 Tarifs des bordereaux de prix unitaires

1. Tarifs liés à l'application du règlement de service

	Offre initiale		Offre finale	
Prestations	**Tarifs HT €**	**Tarifs TTC € (TVA 10%)**	**Tarifs HT €**	**Tarifs TTC € (TVA 10%)**
Frais de relance et de recouvrement des impayés, *sous réserve du respect de la réglementation en vigueur*		12,00 € relance 1 et 2 30,00 € relance 3		12,00 € relance 1 et 2 30,00 € relance 3
Frais de visite de contrôle des travaux de mise en conformité (eau usée, eau pluviale, gouttière) : installation existante pour 10 points d'eau	175,00 €	210,00 €	175,00 €	210,00 €
Frais de contre-visite de contrôle des travaux de mise en conformité (eau usée, eau pluviale, gouttière)	145,00 €	174,00 €	145,00 €	174,00 €
Frais de contrôle des installations d'assainissement non collectif (hors ceux prévus au contrat **Plus-value par tranche de 10 points d'eau supplémentaire (non prévue en offre initiale)**	250,00 €	300,00 €	175,00 € 175,00 €	210,00€ 210,00 €
Contrôle du système d'assainissement collectif en milieu industriel, commercial, artisanal… (en heure)	145,00 €	174,00 €	145,00 €	174,00 €

Les tarifs proposés se situent dans une fourchette haute, on relève un effort uniquement sur le volet assainissement non collectif.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

2. Tarifs du bordereau de prix unitaires « branchements »

Le récapitulatif du BPU proposé par le candidat est le suivant :

			SETDN	
FORF 1	**Forfait pour la pose d'un branchement Ø 160 mm de 5 ml maximum :**		**OFFRE INITIALE**	**OFFRE FINALE**
	incluant toutes les démarches administratives, et les prestations de fourniture, pose, terrassements et réfections	**Forfait**	3 820,00 €	**3 743,60 €**
FORF 2	**ml supplémentaire pour un branchement Ø 160 mm**	**Forfait**	535.00 €	**524,30 €**
FORF 3	**Forfait pour la pose d'un branchement Ø 200 mm de 5 ml maximum :**			
	incluant toutes les démarches administratives, et les prestations de fourniture, pose, terrassements et réfections	**Forfait**	3 874,00 €	**3 796,50 €**
FORF 4	**ml supplémentaire pour un branchement Ø 200 mm**	**Forfait**	541,00 €	**530,20 €**
FORF 5	**Forfait pour la pose d'un branchement Ø 250 mm de 5 ml maximum :**			
	incluant toutes les démarches administratives, et les prestations de fourniture, pose, terrassements et réfections	**Forfait**	4066,00 €	**3 984,70 €**
FORF 6	**ml supplémentaire pour un branchement Ø 250 mm**	**Forfait**	552,00 €	**541,00 €**
FORF 7	**Forfait pour la pose d'un branchement Ø 315 mm de 5 ml maximum :**			
	incluant toutes les démarches administratives, et les prestations de fourniture, pose, terrassements et réfections	**Forfait**	4 494,00 €	**4 404,10 €**
FORF 8	**ml supplémentaire pour un branchement Ø 315 mm**	**Forfait**	568.00 €	**556,60 €**

Le BPU « Branchements » de la dernière offre du candidat SETDN présente les caractéristiques suivantes :

- un forfait de base « autorisations / mise en chantier » de 3 774,96 €HT (contre 3852 €en offre initiale) qui reste très élevé par rapport au prix du marché.
- Un effort limité (et systématique) de 2% sur les prix unitaires par rapport à l'offre initiale.
- Des prix unitaires qui restent élevés sur certains postes : (prix 3 et 4 a, b, c, d) fourniture et pose de conduites PVC CR16 et plus-values associées.
- les forfaits de pose de branchement qui se situent nettement à plus de30% au-dessus du prix du marché.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3. Tarifs du bordereau des prix unitaires « réseaux »

Le BPU demandé concerne les travaux de réhabilitation de 120 ml de réseau et 10 branchements : projet fictif (servant au jugement des offres) est donné ci-après.

					SETDN	
					OFFRE INITIALE	OFFRE FINALE
N° Prix	Désignation des ouvrages	Unité	Quantités	Montant unitaire en €.HT	Prix en €.HT	Prix en €.HT
	Sous-total 100 INSTALLATIONS, SIGNALISATION ET ÉTUDES D'EXÉCUTION				***6 848,00 €***	***6 710,75***
	Sous-total 200 TRAVAUX PREPARATOIRES				***23 219,00 €***	***22 754,20***
	Sous-total 300 TERRASSEMENTS				***81 207,65 €***	***79 584,50***
	Sous-total 400 CANALISATIONS- PIECES SPECIALES				***41 997,50 €***	***41 157,27***
	Sous-total 500 CHEMISAGE				***7 457,90 €***	***7 308,74***
	Sous-total 600 REFECTIONS ET AMENAGEMENT				***35 459,80 €***	***34 751,20***
	Sous-total 700 RECOLEMENT				***642,00 €***	***628,80***
	Total en € HT				***196 831,85 €***	***192 895,46***
	TVA (20%)				*39 366,37 €*	*38 579,09*
	Total en € TTC				***236 198,22 €***	***231 474,55***

Dans l'ensemble, les caractéristiques des prix unitaires de l'offre finale sont les suivantes :

- Un forfait de base vie chantier reste très élevé (prix 101 A – 3355.52 €). A justifier.
- Le prix de dépose /repose de pavé est également élevé (prix 204 115,35€).
- fourniture et pose de conduites PVC CR16, polypropylène et tranchées avec blindage.
- Ecarts entre les prix 301 (Terrassement en tranchée et blindage pour canalisation gravitaire de collecte), situés dans les prix du marché et les prix 302 (Terrassement en tranchée et blindage pour canalisation gravitaire de branchement), très élevés.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

4. Autres prestations

	SETDN	
Désignation	**Forfait €HT OFFRE INITIALE**	**Forfait €HT OFFRE FINALE**
- Contrôle de conformité suite aux travaux de raccordement par tranche de 10 points d'eau avec production d'un procès-verbal de contrôle + copie collectivité (actualisé par la formule de révision du prix de l'assainissement)"	175,00 €	Pas de nouvelle proposition
- Dégagement et mise à la cote d'un tampon assainissement à la suite ou non de travaux de réfection de voirie	450,00 €	Pas de nouvelle proposition
- Dégagement et mise la cote d'une boite de branchement à la suite ou non de travaux de réfection de voirie	450,00 €	Pas de nouvelle proposition
- Terrassement et recherche de canalisation eaux usées existante quel que soit le diamètre / profondeur	1 330,00 €	Pas de nouvelle proposition
Réalisation d'une modélisation hydraulique du réseau pluvial comprenant : Modélisation sans calage de 26 km de réseau DN 500 à > 1000 et exutoire DN >= 400 Calage de la modélisation pour 26 km de réseau DN 500 à > 1000 et exutoire DN >=400 Programme de travaux et modélisation du fonctionnement après travaux	135 900,00 €	Prestation non retenue
Maitrise d'œuvre de la mise en place du réseau de chaleur (Etude Cabinet MERLIN - 2013)	159 619,00 €	Prestation non retenue
Part des travaux de mise en place du réseau de chaleur (Etude Cabinet MERLIN - 2013) facturée à la Collectivité	1 509 711,00 €	Prestation non retenue
Etude de Préfaisabilité - Risques & Bénéfices (Arrêté 2010 révisé en 2016)	61 540,00 €	Pas de nouvelle proposition
Maitrise d'œuvre pour la mise en place de la réutilisation des eaux traitées (Etude SADE - 2020) avec extension à EcoParc	520 858,00 €	Pas de nouvelle proposition

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Désignation	Forfait €HT OFFRE INITIALE	Forfait €HT OFFRE FINALE
Part des travaux de mise en place de la réutilisation des eaux traitées (Etude SADE - 2020) avec extension à EcoParc facturée à la Collectivité	5 820 066,00 €	**1 343 897 € (-182 K€/ offre 3)**
Maitrise d'œuvre pour la mise en place d'une zone d'infiltration des eaux traitées (ou création de zone humide végétalisée)	148 952,00 €	Pas de nouvelle proposition
Part des travaux de mise en place d'une zone d'infiltration des eaux traitées (ou création de zone humide végétalisée) facturée à la Collectivité	3 150 582,00 €	**241 327 €**
Mise en place d'un SIG et Géoréférencement des réseaux, des branchements et ouvrages associés en Classe A (Option n°1)	463 085,00 €	463 085,00 €
Travaux d'aménagements hydrauliques sur RD20 (DAO Infranet - AVP 2022) : Option n°2	2 398 354,00 €	**2 282 337 € (-116 K€/ offre 3)**
Travaux d'aménagements hydrauliques rue Dr, SICARD à Villers-sur-Mer (Rapport EGIS - Décembre 2014) : Option n°3	3 287 510,00 €	3 287 510,00 €

5. Traitement et valorisation des boues

Traitement et valorisation des boues		Prix Unitaire €HT/TBB	Prix Unitaire €HT/TMS
Déshydratation mécanique des boues (y compris amenée rempli du matériel, frais des réactifs, énergie, main d'œuvre)	sans chaulage : siccité de 20%	305,00€	1 525,00€
	avec chaulage : siccité de 30%	505,00€	1 685,00€
Evacuation des boues, y compris frais de transport	Epandage	37,36€	186,80€
	Compostage	107,60€	538,00€
	Méthanisation	97,15€	485,75€
	Incinération	337,50€	1 687,50€

Le candidat devait préciser et détailler les montants proposés, Ils sont **très élevés plus particulièrement pour la déshydratation mécaniques des boues par une unité mobile. Pas de nouvelle proposition par rapport à l'offre initiale.**
Le candidat n'a pas fait de nouvelle proposition de prix concernant ces éléments.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

6. Matières de vidange

Le prix proposé par le candidat entre l'offre finale et initiale n'a pas évolué.

Désignation	Coût au €HT/tonne
Réception et traitement des matières de vidange	**Part variable « concessionnaire » : 28,00 € HT / tonne** **Part variable « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 2,80 € HT / tonne**

7. Graisses

Le prix proposé par le candidat entre l'offre finale et initiale n'a pas évolué.

Désignation	Coût au €HT/tonne
Réception et traitement des graisses	**Part variable « concessionnaire » : 78,00 € HT / tonne** **Part variable « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 7,80 € HT / tonne**

8. Matières de curage des réseaux

Le prix proposé par le candidat entre l'offre finale et initiale n'a pas évolué.

Désignation	Coût au €H/tonne
Réception et traitement des matières de curage	**Part variable « concessionnaire » : 58,00 € HT / tonne** **Part variable « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 5,80 € HT / tonne**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Appréciation du sous-critère tarifs des bordereaux de prix unitaires :
Les prix proposés restent dans une fourchette haute, notamment : - les prix unitaires relatifs aux autorisations et ouvertures de chantier (en particulier pour les chantier simple , de courte durée, - les coûts unitaires pour les fournitures et pose de conduites PVC CR16, polypropylène et tranchées avec blindage. - les forfaits de pose de branchement qui se situent nettement à plus de 30% au-dessus du prix du marché. De nombreux prix sont restés identiques par rapport à l'offre précédente. Le candidat a fourni un effort sur certains investissements ((Réutilisation des eaux traitées (-182 k€), aménagements RD20 -116k€, par rapport à l'offre 3 et ristourne pour la mise en place de panneaux photovoltaïques (55k€/an)).

TARIFS DES BORDEREAUX DE PRIX UNITAIRES	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**INSUFFISANT**	**INSUFFISANT**
Notation proposée	**2,5 /2,5**	**2,5 /2,5**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.2.6 Tarif proposé pour les contrôles de l'assainissement non collectif

Désignation	Offre initiale	Offre Finnale
Contrôle régimentaire d'ANC à la charge de la Collectivité sur la base de 1 200 unités et 2 contrôles sur la durée du contrat	**Prix Unitaire « concessionnaire » : 250,00 € HT / contrôle** **Part « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 25,00 € HT / contrôle**	**Prix Unitaire « concessionnaire » : 175 ,00 € HT / contrôle** **Part « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 17,50 € HT / contrôle**
Contrôle d'ANC à la charge du demandeur (vente, mutation,,,)	**Prix Unitaire « concessionnaire » : 250,00 € HT / contrôle** **Part « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 25,00 € HT / contrôle**	**Prix Unitaire « concessionnaire » par tranche de 1 à 10 points d'eau : 175,00 € HT / contrôle** **Plus-value par tranche de 10 points d'eau supplémentaire : 175 €HT / contrôle** **Part « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 17,50 € HT / contrôle**
Absence du propriétaire ou son représentant à un rendez-vous fixé ou refus d'accès	**Prix Unitaire « concessionnaire » : 79 € HT / déplacement réalisé et non suivi de contrôle** **Part variable « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 7,90 € HT / contrôle**	**Prix Unitaire « concessionnaire » : 79 € HT / déplacement réalisé et non suivi de contrôle** **Part variable « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 7,90 € HT / contrôle**
Contrôle de « conception » d'ANC à la charge du demandeur (construction neuve,)	**Prix Unitaire « concessionnaire » : 92,00 € HT / contrôle** **Part « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 9,20 € HT / contrôle**	**Prix Unitaire « concessionnaire » : 92,00 € HT / contrôle** **Part « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 9,20 € HT / contrôle**
Contrôle de « réalisation » d'ANC à la charge du demandeur (construction neuve,)	**Prix Unitaire « concessionnaire » : 183,00 € HT / contrôle** **Part « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 18,30 € HT / contrôle**	**Prix Unitaire « concessionnaire » : 183,00 € HT / contrôle** **Part « Collectivité » égale à 10% de la part du concessionnaire : 18,30 € HT / contrôle**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Appréciation du sous-critère Tarif proposé pour les contrôles de l'assainissement non collectif:
A noter un effort significatif entre l'offre finale et l'offre initiale

TARIF PROPOSE POUR LES CONTROLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**MOYENNEMENT SATISFAISANT**	**MOYENNEMENT SATISFAISANT**
Notation proposée	**2,5 /2,5**	**2,5 /2,5**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.2.7 Formule de révision des prix (impact sur le prix du service et cohérence par rapport à la structure des charges d'exploitation prévisionnelles)

	Indice retenu	Offre initiale Pondération	Offre finale Pondération
Part Fixe		**0,200**	**0,200**
Salaire	ICHTE	**0,335**	**0,341**
Energie	10534766	**0,132**	**0,124**
Travaux	TP 10 a	**0,085**	**0,081**
Divers	FSD2	**0,248**	**0,254**

Le candidat a respecté le cadre du cahier des charges et notamment la part fixe de 20%.
Les indices sont conformes à la structure des charges couramment utilisés pour ce type de contrat, Toutefois, les indices salaires, énergie, divers et sont un peu élevés,

Appréciation du sous-critère Formule de révision :
La proposition du candidat reste moyennement satisfaisante

FORMULE DE REVISION DES PRIX (IMPACT SUR LE PRIX DU SERVICE ET COHERENCE PAR RAPPORT A LA STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES)	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**MOYENNEMENT SATISFAISANT**	**MOYENNEMENT SATISFAISANT**
Notation proposée	**1,0 /2,5**	**1,0 /2,5**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.2.8 Bilan du critère financier

CRITERE FINANCIER	OFFRE INITIALE	OFFRE FINALE
COUT DU SERVICE (REMUNERATION AU TITRE DES EAUX USEES : FACTURE TYPE DE 120M^3/ ABONNE / AN),	INSUFFISANT	SATISFAISANT
REMUNERATION AU TITRE DES EAUX PLUVIALES	INSUFFISANT	INSUFFISANT
REMUNERATION POUR LA GESTION ACTIVE DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADES,	INSUFFISANT	MOYENNEMENT SATISFAISANT
COHERENCE ET ADEQUATION DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DU CONTRAT AVEC LES PRESTATIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONTRAT & ANNEXES FINANCIERES	MOYENNEMENT SATISFAISANT	SATISFAISANT
TARIFS DES BORDEREAUX DE PRIX UNITAIRES,	INSUFFISANT	INSUFFISANT
TARIF PROPOSE POUR LES CONTROLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	MOYENNEMENT SATISFAISANT	MOYENNEMENT SATISFAISANT
FORMULE DE REVISION DES PRIX (IMPACT SUR LE PRIX DU SERVICE ET COHERENCE PAR RAPPORT A LA STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES)	MOYENNEMENT SATISFAISANT	MOYENNEMENT SATISFAISANT
TOTAL	**INSUFFISANT**	**SATISFAISANT**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Notation du critère financier

CRITERE FINANCIER	OFFRE INITIALE	OFFRE FINALE
COUT DU SERVICE (REMUNERATION AU TITRE DES EAUX USEES : FACTURE TYPE DE 120 M^3/ ABONNE / AN),	**22,5 /22,5**	**22,5 /22,5**
REMUNERATION AU TITRE DES EAUX PLUVIALES	**5,0 / 5,0**	**5,0 / 5,0**
REMUNERATION POUR LA GESTION ACTIVE DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADES,	**2,5 / 2,5**	**2,5 / 2,5**
COHERENCE ET ADEQUATION DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DU CONTRAT AVEC LES PRESTATIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONTRAT & ANNEXES FINANCIERES	**3,0 / 7,5**	**4,5 / 7,5**
TARIFS DES BORDEREAUX DE PRIX UNITAIRES,	**2,5 / 2,5**	**2,5 / 2,5**
TARIF PROPOSE POUR LES CONTROLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	**2,5 / 2,5**	**2,5 / 2,5**
FORMULE DE REVISION DES PRIX (IMPACT SUR LE PRIX DU SERVICE ET COHERENCE PAR RAPPORT A LA STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES)	**1,0 / 2,5**	**1,0 / 2,5**
TOTAL (Notation sur 45 points)	**39,0 / 45,0**	**40,5 / 45,0**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.3 CRITERE « QUALITE DE SERVICE »

3.2.3.1 Vis-à-vis des usagers : délai d'intervention, délai de réponse aux réclamations, mesures de communication et d'information

Qualité de service Vis-à-vis des usagers	SETDN	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Points forts	Proposition très détaillée sur la qualité de service, Points d'accueil physique locaux Agence en ligne 24h/24 (https://www,eau,veolia,fr/) Points particuliers sur les usagers en situation de handicap et les usagers en situation de précarité,	Le candidat SETDN a confirmé ses engagements et précisé les modalités de remise du règlement du service aux usagers,
Points faibles	Modalités de diffusion du règlement à préciser	/

Appréciation du sous-critère : Qualité du service vis-à-vis des usagers
Le candidat SETDN propose des moyens, des mesures et des actions qui permettent de répondre aux attentes des usagers, L'accueil physique des usagers est assuré, ainsi qu'un accueil permanent via une plateforme en ligne et un numéro de service et d'astreinte non surtaxé, Les délais d'interventions et de réponses aux usagers sont tout à fait satisfaisants, Des actions sont développées pour l'accompagnement auprès des usagers en difficultés, Les modalités de diffusion du règlement de service ont également été précisées,

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Qualité de service Vis-à-vis des usagers	SETDN	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**TRES SATISFAISANT**	**TRES SATISFAISANT**
Notation proposée	**8,0 / 10,0**	**8,0 / 10,0**

3.2.3.1 Vis-à-vis de la collectivité : délais de réponses aux demandes sur les plans techniques et financiers, moyens de communication et d'information mise en œuvre, assistance apportée, remontée d'information, conditions d'accès aux ouvrages et outils informatiques du gestionnaire

Qualité de service Vis-à-vis de la collectivité	SETDN	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Points forts	Les actions proposées par le candidat SETDN étaient conformes au cahier des charges : - L'organisation du service avec un référent contractuel et un référent technique, - Des délais de réponses, des rapport réguliers (RAD, RPQS, tableaux de bord) et des moyens de communication adaptés aux demandes de la collectivité, - Une adaptation des fréquences, des contenus et des bilans autour de la surveillance des eaux de baignades et la période estivale, Le candidat SETDN a proposé un portail d'accès permanent aux données patrimoniales et opérationnelles du service (en ligne 24h/24, via une plateforme d'échange -Hubgrade- avec	Le candidat SETDN a confirmé ses engagements initiaux, Il précisé les conditions d'accès et de formation à la plateforme d'échange « HUBGRADE », Le candidat SETDN assurera en outre une assistance à distance autant que nécessaire,

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

	suivi des tableaux de bord), des réunions régulières (réunions techniques mensuelles + COPIL annuel) avec la collectivité, une assistance auprès de la collectivité et délais de réponse garantis,	
Points faibles	Les modalités d'accès aux données et de formation des utilisateurs devaient être précisées,	/

Appréciation du sous-critère : qualité de service vis-à-vis de la collectivité
Le candidats SETDN a confirmé les mesures qui permettent de répondre pleinement aux attentes de la collectivité, en particulier pour la prise en compte spécifique de l'interface Assainissement / Eaux de baignades, Il a précisé l'accessibilité aux moyens informatiques et les formations associées pour les agents de la collectivité, Le candidat SETDN a en outre proposé un suivi avancé des engagements de performance et un volet prospectif sur les enjeux du service,

Qualité de service Vis-à-vis de la collectivité	**SETDN**	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Appréciation générale	**TRES SATISFAISANT**	TRES SATISFAISANT
Notation proposée	**8,0 / 10,0**	**8,0/10,0**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.2.3.2 Bilan du critère qualité de service

Qualité de service	SETDN	
	OFFRE INITIALE	**OFFRE FINALE**
Vis-à-vis de l'usager	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT
Vis-à-vis de la collectivité	TRES SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT
Appréciation générale	**TRES SATISFAISANT**	**TRES SATISFAISANT**
Notation proposée	**16,0 / 20,0**	**16,0 / 20,0**

3.2.4 Synthèse après négociation

CRITERES	Evaluation	
	SETDN Offre initiale	**SETDN Offre finale**
TECHNIQUE	21,0 / 35,0	28,0 / 35,0
FINANCIER	39,0/ 45,0	40,5 / 45,0
QUALITE DE SERVICE	16,0 / 20,0	16,0 / 20,0
EVALUATION GLOBALE	**76,0 / 100**	**84,5 / 100,0**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

3.3 PROPOSITION DU CHOIX DU CANDIDAT A RETENIR

Sur la base des **3 critères de jugement des offres** et à l'issue des entretiens au cours desquels la société soumissionnaire a été entendue, il apparaît que l'offre finale présentée par le candidat SETDN est, au regard des critères de choix ci-avant détaillés, très satisfaisante,

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

4 ECONOMIE GENERALE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

4.1 OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, la Collectivité délègue au concessionnaire le soin exclusif d'assurer à ses risques et périls (transfert d'un risque lié à l'exploitation du service), la gestion du service public d'assainissement Collectif et non Collectif, de collecte des eaux pluviales et de la surveillance active des eaux de baignade sur le territoire des communes de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie**.**

4.2 DUREE DU CONTRAT

Le contrat de concession prendra effet :

- ✓ à partir du 1er janvier 2024,

ou à la date de sa notification si elle est postérieure, pour s'achever le 31 décembre 2035,

La durée du contrat est de 12 ans,

Le contrat ne pourra pas être reconduit par tacite reconduction,

4.3 CONTROLE DU DELEGATAIRE

Afin de permettre à la collectivité d'exercer son pouvoir de contrôle, le Délégataire s'engage à la rencontrer dans le cadre de réunions et à lui adresser chaque année dans un délai maximum de 5 mois suivant la clôture de l'exercice, un compte-rendu complet comportant un volet financier et une partie technique,

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

4.4 TARIFICATION EQUITABLE

Les conditions de rémunération sont précisées à l'article 8-4 du contrat de concession et rappelés ci-dessus :

Au titre des eaux usées

La rémunération « R » du concessionnaire résulte de l'application du tarif suivant :

a) Part fixe

Désignation	Coût au €HT/an en valeur de base du Contrat
Part fixe	**50,00 € HT /abonné/an**

b) Part variable

Désignation	Coût au €HT/m^3 en valeur de base du Contrat
Collecte des effluents	**Part variable « Collecte » : 0,4413 € HT / m^3**
Traitement des effluents	**Part variable « Traitement » : 0,6597 € HT / m^3**
Total (collecte + traitement)	**Part variable « Collecte + Traitement » : 1,1010 € HT / m^3**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

Au titre des eaux usées des communes extérieures

La rémunération est définie selon les modalités précisées dans la convention de réception et traitement des effluents extérieures (annexe n°3).

Réception des effluents extérieurs	**Part variable « Réception des effluents extérieurs » : 1,0300 € HT / m^3**

Au titre des eaux pluviales

La rémunération au titre des eaux pluviales est composée de 2 parts :

- ⇨ La rémunération « eaux pluviales » est la part forfaitaire destinée à couvrir les charges engendrées par la gestion et l'entretien du réseau d'eaux pluviales. Elle est facturée directement à la Collectivité.
  Rémunération forfaitaire semestrielle auprès du Concédant : 174 500,00 € HT
  Cette part de la rémunération est actualisée semestriellement et est établie au vu du compte d'exploitation prévisionnel annexé au présent contrat (annexe n°7).

- ⇨ La rémunération "Travaux d'aménagements hydrauliques sur la RD20" est la part forfaitaire destinée à l'amortissement par le concessionnaire des travaux d'aménagements hydrauliques sur le réseau pluvial de la RD20. Elle est facturée directement à la Collectivité.
  Rémunération forfaitaire semestrielle auprès du Concédant : 122 500,00 € HT.
  Cette part de la rémunération n'est pas actualisée.
  Le présent contrat vaut pièce justificative de dépense pour paiement au sens de l'article D1617-19 du Code général des collectivités territoriales, comme le prévoit l'item 421 de l'Annexe I au précédent article.

Au titre de la gestion active de la surveillance des eaux de baignade

La rémunération de cette prestation est facturée directement à la Collectivité suivant le bordereau des prix repris à l'annexe n°9 du présent contrat.
Le règlement des prestations intervient à la reprise des rapports d'intervention.

Rémunération forfaitaire semestrielle auprès du Concédant : **64 500,00 € HT**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

4.5 UNE RESPONSABILITE ACCRUE

Le délégataire s'engage à gérer le service à ses risques et périls, Ce dernier doit souscrire :

- ⇨ Une police responsabilité civile
- ⇨ Une police dommage aux biens
- ⇨ Une police garantissant les incidents qualifiés d'atteinte à l'environnement, qu'ils soient d'origine accidentelle ou non, ainsi que les frais engagés pour prévenir la survenance d'un tel sinistre,

Pour les travaux, le concessionnaire contracte une assurance spécifique de constructeur et toute autre assurance spécifique à cette activité,

4.6 RESPECT DE LA LEGISLATION

Le respect de la législation relative aux conditions de travail (hygiène et sécurité) tout en garantissant à la collectivité une **astreinte 24h/24 et 365j/365** permettant de gérer les opérations courantes et les situations de crise dans le respect du principe de continuité du service public,

4.7 CRITERE DE QUALITE

La qualité du service est l'un des éléments fondamentaux qui caractérisent la délégation de service public,

Ainsi, le cahier des charges impose au délégataire de :

- ⇨ justifier des moyens employés pour assurer la gestion du service,
- ⇨ respecter les analyses réglementaires et complémentaires,
- ⇨ respecter des indicateurs de performance,

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

4.8 REPARTITION DES TRAVAUX ENTRE LES PARTIES

La répartition des travaux entre les parties avec garantie pour la collectivité de récupérer en fin de contrat, les installations en bon état de fonctionnement :

- ✓ Les travaux d'entretien à la charge du délégataire :

  - Etablissement de fiches regards
  - Curage des réseaux à hauteur de 10% / an
  - ITV à hauteur de 5% / an
  - Curage préventif des branchements à hauteur de 10% / an
  - 100 contrôles de conformité des branchements / an
  - Renforcement de la gestion du pluvial
  - Gestion de la STEP et des PR
  - Gestion de l'ANC

- ✓ Le renouvellement à la charge du concessionnaire géré via un compte d'un montant de 795 517,55 € HT/an est décomposée comme suit :

  - Dotation annuelle au titre du compte de renouvellement électromécanique et équipements : 301 413,88 €HT/an,
  - Dotation annuelle au titre du compte de renouvellement réseaux : 300 000,00 €HT/an,
  - Dotation annuelle au titre du compte de renouvellement des membranes : 194 103,67 €HT €HT/an, Si un deuxième renouvellement des membranes est rendu nécessaire, ce dernier est assumé pleinement par le concessionnaire

- ✓ En fin de contrat, une visite contradictoire pour contrôler et évaluer l'état des ouvrages,
- ✓ Si nécessaire, les travaux de remise en état seront à réaliser aux frais du concessionnaire,
- ✓ La réalisation de certains travaux par application du BPU,

4.9 GARANTIES POUR LA COLLECTIVITE

Ces garanties prennent différentes formes :

- ✓ Une garantie à première demande,
- ✓ Un suivi permanent du contrat,
- ✓ Des pénalités élevées et dissuasives,

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

- ✓ La possibilité de résilier le contrat,
- ✓ La possibilité de réviser le contrat dès lors que les conditions économiques sont modifiées,
- ✓ Une transparence de gestion : comptabilité, données techniques complètes, renouvellement, action de communication, etc,

4.10 CONDITIONS PARTICULIERES

Le concessionnaire aura à sa charge :

- ✓ L'ordonnancement et la traçabilité des opérations de contrôle et d'interventions,
- ✓ La Mise en place des certification ISO 14001 et ISO 50001 des systèmes d'assainissement au nom de la Collectivité dans un délai de Dix-huit (18) mois à compter de l'entrée en vigueur du présent contrat
- ✓ D' assurer le suivi avec la collectivité de la certification pour la qualité des eaux baignades auprès d'un organisme indépendant
- ✓ De développer des actions en matière de développement durable :

  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la durée du contrat : 7% en fin de contrat par rapport à la valeur de référence
  - 10% de l'énergie consommée sur le site de la station d'épuration de Touques provient de l'électricité produite par les 2 144 m^2 de panneaux photovoltaïques installés sur le site soit -460 000 kWh/an à partir de 2025
  - Optimisation de la consommation annuelle de la Station d'épuration : Consommation en 2035 inférieure de - 537 500 kWh par an à la consommation de référence observée en 2023 (4 655 100 kWh/an)
  - Réutilisation des eaux traitées pour divers usages sur commande de la collectivité
  - Création d'une zone de rejet sur commande de la collectivité
  - Réduction des eaux claires parasites de 275326 m^3 sur la durée du contrat
  - Réduction des consommables (produits chimiques et eau potable :

    - Consommation chlorure ferrique : -21 T/an
    - Consommation d'acide citrique pour le lavage des membranes : - 20 T/an
    - Consommation d'eau potable sur la station d'épuration : - 5 000 m^3/an

- ✓ Pour diagnostiquer les eaux claires parasites, le concessionnaire met en place le diagnostic des flux :

  - le diagnostic des flux (eaux usées, eaux claires parasites permanentes et météoriques) à partir de la sectorisation du réseau avec les PR, les stations et deux débitmètres supplémentaires
  - 100 200 enquêtes de conformité de branchement par an
  - 5% d'ITV
  - test à la fumée en complément des contrôles de branchement si nécessaire

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

- Deux inspections nocturne/an,

✓ Visite de la STEP et action pédagogique et du centre ALGIA
✓ Gestion de l'Assainissement Non Domestique
✓ Réalisation d'une enquête de satisfaction à mi contrat par un organisme indépendant
✓ Fonds social à hauteur de 10 000 € / an
✓ Gestion clientèle repensée (accompagnement social, respect des engagements,
✓ Des actions de communications ciblées et notamment :

- Information sur le fonds social ;
- Les modalités de réalisation d'un branchement ;
- Visite du Centre Algia sur la base de 10 visites par an
- Des mallettes pédagogiques sont mises à disposition des enseignants pour un parcours pédagogique avec une classe tout au long de l'année
- Réalisation d'actions de sensibilisation au moment des contrôles de branchements
- Participation aux évènements du Territoire organisés par la Collectivité
- Budget communication de 5 000 €/an dédié

✓ Versement d'une RODP
✓ Versement de frais de contrôle à hauteur de 2% des recettes de l'exploitant
✓ Versement d'une ristourne à la collectivité pour achat énergie photovoltaïque de 55 000 € / an
✓ L'information permanente de la collectivité,
✓ L'assistance en cas de gestion de crise,
✓ Un devoir d'information, d'avis et de conseil,

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D129_300923-DE

5 CONCLUSION

L'offre du candidat SETDN, améliorée à la suite des négociations, répond aux objectifs et exigences du programme de consultation défini par la collectivité,

Elle apporte les garanties d'exécution et de qualité du service public d'assainissement objet de la concession,

En conséquence, pour toutes les raisons ci-dessus énoncées, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de :

- retenir comme concessionnaire du service public d'assainissement, la société SETDN,
- se prononcer favorablement sur le projet de contrat de concession ci-annexé,
- l'autoriser à signer le contrat de concession considéré avec la société SETDN**,**

Monsieur le Président *(ou son délégué, autorité habilitée)* prie le conseil communautaire de bien vouloir en délibérer,

Le Président *(ou son délégué, autorité habilitée)*
Prénom et nom à compléter

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 12/09/2023
Qualité : Président

Fait à DEAUVILLE, le …

Annexes :

- Projet de contrat de concession du service public d'assainissement
- Annexes au contrat